

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Martine, tenue le 9 juin 2020 à 19 h 30 à la salle de conférence au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, sous la présidence de madame Maude Laberge, mairesse.

Conformément aux directives de l'arrêté ministériel 2020-029, le conseil de la Municipalité siège par voie de visioconférence.

Sont présents par visioconférence :
Monsieur Richard Laberge
Monsieur Normand Sauvé
Monsieur Dominic Garceau
Madame Carole Cardinal
Monsieur Jean-Denis Barbeau
Madame Mélanie Lefort

Madame Hélène Hamelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, et madame Josée Bourdeau, directrice – Greffe, affaires juridiques et contractuelles, sont aussi présentes.

Ouverture de la séance

Le quorum ayant été constaté,

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit ouverte à 19 h 33.

Adoptée

2020-06-074 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2020-06-075 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020

Attendu que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2020 et donnent dispense de lecture;

En conséquence,

Il est proposé par madame Carole Cardinal
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mai 2020.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

Mot de la mairesse

Chers citoyens, chères citoyennes,

Nous vous remercions d'assister en visioconférence ou de visionner cette séance du mois de juin

Jeudi dernier, la direction de santé publique de la Montérégie invitait les résidents de la MRC de Beauharnois-Salaberry à respecter les mesures de distanciation sociale afin d'éviter la propagation de la COVID-19 dans la communauté. Lors de la conférence de presse, la directrice de santé publique de la Montérégie, Dre Julie Loslier, a indiqué que même si le nombre de personnes atteintes de la COVID-19 diminue globalement en Montérégie depuis une semaine, on note une augmentation plus marquée de cas dans notre MRC. En effet, au cours des 7 derniers jours, c'est à Beauharnois-Salaberry que la proportion de personnes qui ont contracté la COVID est la plus élevée. Dre Loslier mentionnait, « Nous ne pouvons pas isoler un seul facteur pour expliquer l'augmentation de cas à Beauharnois-Salaberry puisqu'on observe des cas dans différents milieux de vie, de travail ainsi que dans la communauté. Nous comprenons que tout le monde veut reprendre la vie la plus normale possible, mais il est impératif de respecter les mesures de distanciation sociale ». J'ai également fait valoir lors de cette conférence que « la situation est pour le moment plutôt préoccupant sur le territoire, notamment en milieu de travail. Voilà pourquoi il importe de respecter les règles édictées et de se conformer aux consignes de la santé publique. Le recours au télétravail et le port du masque dans les commerces et les lieux publics sont fortement recommandés. Le respect de ces mesures est en lien direct avec le soutien de notre économie locale. Si l'on applique ces directives, plus efficace sera le déconfinement de la région et plus tôt nous pourrons nous rapprocher d'une certaine normalité dans notre fonctionnement quotidien. Nous faisons donc appel au sens civique des citoyens et à leur esprit de solidarité. Ce n'est que tous ensemble que nous réussirons à traverser cette désagréable période ».

Comment faire pour se protéger?

- Rester à 2 mètres des autres personnes ou porter le masque, lorsque non possible;
- Ne pas dépasser 10 personnes dans les rassemblements extérieurs. Même chose pour les rassemblements intérieurs qui seront permis à partir du 15 juin;
- Porter un couvre-visage si la distanciation sociale est difficile, notamment dans les commerces;
- Se laver les mains fréquemment.

Dans les milieux de travail, on rappelle à tout le monde les règles et il faut penser aux solutions hybrides. Soyons créatifs.

Pour les commerces malheureusement les mesures ne sont pas toujours présentes. Le lavage de main (désinfection) devrait être obligatoire et nous rappelons qu'un lavage efficace doit durer environ 20 secondes. Des mesures telles que limiter le nombre de clients et le port du masque sont à privilégier. Il faut aussi penser à des solutions hybrides comme la livraison.

Dans la majorité des commerces, c'est la minorité des gens qui portent le masque et ils sont bien souvent stigmatisés, ce qui donne moins envie de le porter. Ces mesures permettent de sauver des vies et sauver notre économie locale. Lorsqu'on se protège, on protège les autres, les commerçants et leur famille. L'impact économique est grand lorsqu'il doit y avoir des fermetures de commerce pour cause d'infection. Porter le couvre-visage est un geste de respect, mais aussi militant

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

pour favoriser l'économie. Nous souhaitons éviter un deuxième confinement. Je vous appelle à la solidarité, il faut changer nos réflexes.

Afin de suivre le plan de déconfinement du gouvernement, les modules de jeux ouvriront dès ce vendredi. À la suite de l'annonce de la DSP concernant la hausse de propagation dans notre MRC, il est primordial que nous respections les recommandations suivantes dans les parcs :

- Aucun rassemblement,
- Respecter la distanciation physique de deux mètres, lorsque ce n'est pas possible il est fortement conseillé de porter un couvre-visage,
- Apporter son désinfectant au parc puisqu'il n'y a pas d'installation pour se laver les mains et celles-ci doivent l'être avant et après avoir utilisé un module de jeux ou le mobilier urbain,
- Apporter sa bouteille d'eau, puisque les fontaines d'eau ne sont pas accessibles
- Rester à la maison si vous ou un membre de la famille avez des symptômes liés à la COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, fatigue extrême, mal de gorge, éternuements, rhume).

Les employés municipaux effectueront régulièrement le nettoyage des modules de jeux. La possibilité d'ouverture de la piscine municipale est toujours à l'étude. Vendredi dernier nous étions cependant heureux d'annoncer l'ouverture des camps de jour. Toute l'équipe municipale travaille pour offrir un camp de jour intéressant et plaisant pour les jeunes, mais aussi sécuritaire.

Vous trouverez très bientôt dans nos commerces de Sainte-Martine un nouvel affichage pour signaler la distanciation physique à respecter entre clients. Ces indications au sol vous guideront en plus de promouvoir l'achat local. Nous pourrons y reconnaître un sac d'achats dérivé du logo de la Municipalité avec le slogan « Vivre ici, c'est acheter local ». Nous espérons par cette initiative, aider les commerces locaux à se procurer gratuitement du matériel de sécurité nécessaire à l'ouverture de leur local, et du même coût, sensibiliser les Martinois et Martinoises à l'importance d'acheter chez nous.

J'aimerais rappeler qu'Héma-Québec tiendra une collecte de sang demain le 10 juin à l'aréna. Les donateurs doivent absolument prendre rendez-vous auprès d'Héma-Québec avant de se présenter en appelant au 1 888 666-4362.

Un atelier de création de personnages de BD est également prévu au calendrier ce samedi 13 juin pour souligner le lancement virtuel du Club de lecture d'été TD. Les jeunes et moins jeunes, pourront tous y assister gratuitement en se rendant sur le groupe Facebook Je m'active à Sainte-Martine à 10 h. Tout ce dont vous aurez besoin : 3 feuilles blanches, 1 crayon de plomb et 1 gomme à effacer !

Période de questions

La population était invitée à soumettre leur question par courriel ou téléphone avant la séance. La population avait aussi la possibilité d'assister à la séance par visioconférence et poser leur question. Les questions reçues par courriel sont lues textuellement.

Monsieur François Candau

- Nous avons reçu une question de monsieur François Candau qui porte sur le Règlement d'emprunt 2020-365

« Dans le cadre des discussions entre les deux Conseils Municipaux concernant le projet de fusion entre les municipalités de St-Paul-De-Châteauguay et de Sainte-Martine, les élus de St-Paul-De-Châteauguay avaient fait part de leurs inquiétudes en ce qui a trait à l'entretien futur des rangs, le remplacement des couches d'usure entre autres. Étant donné les protocoles, bien que les élus des deux Conseils avaient été d'accord pour préserver l'intégrité et l'excellente condition des infrastructures routières de St-Paul, il avait été impossible d'inclure un plan d'entretien dans l'entente de fusion. Cependant, suite à la fusion, le nouveau Conseil de Sainte-Martine, avait fait faire une étude par une firme spécialisée (vous pourrez sans doute retrouver l'étude dans les archives) sur l'entretien des rues, routes et rangs de la nouvelle municipalité. En se basant sur les conclusions de l'étude, le Conseil avait élaboré un plan de remplacement des couches d'usure des rues, routes et rangs. En gros, pour garder les surfaces de roulement à leur qualité optimale, il avait été décidé que les rues seraient refaites tous les dix ans et les rangs tous les huit ans. À l'époque il y avait 13 km de rues, donc il fallait à chaque année refaire 1,3 km de rues et comme il y avait 40 km de rangs il fallait donc en refaire 5 km tous les ans. Le nouveau Conseil s'est donc employé à respecter ce plan. Pendant toutes les années où j'ai été maire nous avons réussi...et ce contrairement à ce qu'un conseiller de votre Conseil prétend, sans avoir recours à aucun règlement d'emprunt. Les travaux ont toujours été payés à même le budget d'opération. Si je comprends bien la nouvelle politique municipale, le paiement du remplacement des couches d'usure des rangs se fera dorénavant à l'aide de règlements d'emprunts. Je m'interroge sur la pertinence financière d'une telle façon de faire. Pour les travaux de cette année qui représentent moins de 3 km, vous contracterez un emprunt de 376 400\$ pour une période de 10 ans. Au taux de 3,3%/an cela représente un déboursé d'environ 46 000\$/an. Si on prend pour hypothèse que pour les années futures la même politique serait maintenue il faudrait donc plus de 13 ans pour que toutes les surfaces de roulement de tous les rangs, soient refaites. On peut donc penser que le rang Roy ne sera pas refait avant 2034. Gardant toujours cette même hypothèse et conservant les chiffres de 2020, après 10 ans la dette de la municipalité, juste pour l'asphalte serait de 3 764 000\$. En 2030 les frais de capital et d'intérêts seraient 460 000\$ et le montant total déboursé pour faire 30 km sera de 2 530 000\$, soit 84 333\$/km et ce juste pour le financement, en ajoutant les prix estimés des travaux 125 466\$ en 2020, on arrive à 210 000\$/km. Ma question est donc de savoir si vous comptez dorénavant avoir recours à des règlements d'emprunt pour faire les travaux d'entretien des chemins municipaux. »

Réponse : Il est fortement recommandé d'avoir recours au mode de financement par règlements d'emprunt pour la réfection des chemins municipaux à l'avenir. Plusieurs facteurs appuient cette recommandation.

Il faut comprendre qu'un règlement d'emprunt n'est pas une dette, mais plutôt un mode de financement pour des investissements à long terme. Une dette équilibrée qui tient compte de la capacité de payer de la population est une nécessité pour faire face à l'avenir.

Il faut voir les dépenses budgétaires dans leur ensemble. En effet, au cours des prochaines années la Municipalité de Sainte-Martine aura à faire face à plusieurs dépenses importantes que ce soit pour la mise à niveau de l'usine d'eau, de la mise aux normes des postes de pompes et même les dépenses pour les matières résiduelles. Il faut aussi prendre en considération l'augmentation des coûts qui ne cesse de s'accroître, nous pensons aux coûts du pavage, de l'essence, des produits chimiques; toutes ces augmentations

ne suivent malheureusement pas le taux d'inflation. Tous ces éléments demandent une planification de la gestion financière à plus long terme.

Dans le cas du règlement d'emprunt de 376 400 \$ sur 10 ans à un taux moyen de 3,3 % comme vous le suggérez, pour le pavage des routes rurales, voici l'impact prévu sur la taxation en payant via les dépenses courantes et en remboursant l'annuité dudit règlement :

- Sans emprunt, l'impact sur la taxation serait de .04889/100 \$ - pour la maison moyenne (276 743 \$) le montant serait donc de 135,24 \$

- L'annuité du règlement d'emprunt serait de ,00584/100 \$ - pour la maison moyenne le montant serait de 16,17 \$

Comme à court et moyen terme, la Municipalité aura faire face à plusieurs dépenses importantes, le financement par règlement d'emprunt est donc la méthode d'investissement recommandée.

Le taux de taxe et le résultat sur le compte de taxes à comparer. Dans cet esprit le conseil a suivi les recommandations de la directrice générale. Le conseil aura une sensibilité par rapport à ce sujet et lors de la préparation du budget, assurément le conseil pourra discuter et confirmer ou informer cette façon de faire.

Madame Sindy Laplante

- Nous avons reçu l'approbation du gouvernement pour lancer la saison de baseball mineur. Nous sommes conscients des normes sanitaires fixées par la santé publique durant cette période de COVID, par contre serait-ce possible d'évaluer la possibilité d'installer une toilette près des terrains de baseball ou d'autoriser les joueurs et parents à accéder aux toilettes de la piscine municipale. Nous organisons dès la semaine prochaine (à partir du 15 juin) des pratiques du lundi au jeudi de 18h30 à 20h30. Outre la situation propre au baseball, en général il n'y a pas d'endroit dans la Municipalité où nous pouvons utiliser des installations sanitaires.

Réponse : Au parc Léveillé et au Domaine de la pêche aux Saumons, il y a des installations. Nous sommes d'accord cependant qu'il y a peu d'endroits et nous travaillons sur un projet à la Halte de la Gare, mais dans le contexte COVID le projet a été retardé. Les analyses sont faites en fonction de la santé publique des guides de réouverture. Ce qui est dit au point de presse du gouvernement et ce qui est détaillé dans les guides sont très différents. La problématique actuelle est qu'il n'y a pas encore de guide pour désinfecter les toilettes chimiques. Nous mettons beaucoup d'énergie pour répondre aux normes sanitaires, mais aussi offrir un service aux citoyens. Si, par exemple, les normes exigent une désinfection après chaque utilisation il ne sera pas possible de mettre un employé près de chaque toilette à temps plein. Plusieurs possibilités sont analysées. Par exemple lors d'activité nous pourrions voir à mettre en place des protocoles avec les organisateurs. Nous ne pouvons confirmer ce soir qu'il sera possible d'avoir des installations sanitaires au terrain de baseball, mais nous travaillons à trouver des solutions. Pour les activités de soccer, par exemple, nous avons permis aux responsables d'avoir la clé et ils ont la responsabilité de la désinfection lors des parties. Donc ceci pourrait être une alternative sans engendrer trop de coûts tout en étant capable de répondre aux normes, mais il faut l'autorisation des autorités sanitaires d'aller dans ce sens.

Madame Lafond

- Voudrait savoir s'il y a une hémorragie de vandalisme, car elle a été victime de vandalisme, des œufs ont été lancés sur la devanture de sa maison.

Réponse : Il s'agit de la première plainte que nous entendons. Parfois le vandalisme est par vague, car il s'agit des mêmes individus qui pour des raisons obscures s'adonnent à ces activités. Il faut aviser les policiers qui vont se mettre en mode patrouille. Il faut des plaintes enregistrées, nous allons vérifier avec notre parrain de la Sureté du Québec.

Monsieur Oullette

- Le 21 mai le ministre a fait une annonce concernant l'internet haute vitesse. Il a communiqué avec le bureau de la députée IsaBelle pour savoir si nous étions inclus. Il a suivi un *Facebook live* qui a été fait à ce sujet et plusieurs résidents des municipalités avoisinantes mentionnaient les efforts mis en place. Qu'est-ce que ça veut dire les efforts que les autres ont mis et pourquoi nous n'avons pas fait les mêmes efforts à Sainte-Martine? Certains endroits, comme le rang Touchette, ne seraient pas couverts selon les informations diffusées. Cependant, selon Targo ils auraient fait une soumission auprès du CRTC, et toute la Municipalité serait couverte. Pourrait on s'assurer de faire un suivi serré à tous les niveaux afin d'être inclus.

Réponse : Au conseil des Maires de la MRC une demande a été faite afin d'avoir une analyse des annonces faites et à venir. Il semblerait que Sainte-Martine n'était pas inclus, mais selon les informations de monsieur Ouellet, nous allons vérifier. Deux autres programmes vont arriver à l'automne. Dans le Haut-Saint-Laurent une somme de 21 000 \$ a été investie pour documenter la situation des « bouts de rang » qui ne sont pas rentables. Notre MRC avait appuyé Targo qui devait amener la fibre optique jusqu'à Sainte-Martine, mais ces travaux n'ont pas encore été faits. Ensuite il y a eu un appui aux fournisseurs pour leur représentation au CRTC concernant un déploiement dans la MRC. Ça ne semble pas avoir fonctionné et il faut trouver comment agir. Comme il y a du service internet par téléphone disponible, la situation n'est pas prioritaire, comparativement aux endroits où il n'y a aucun service. La responsabilité semble présentée donnée aux MRC, mais elles doivent voir comment se positionner. Mais il s'agit d'un dossier prioritaire. On prend note qu'il serait important dans le mot de la mairesse d'informer les citoyens sur les actions et les avancements dans ce dossier.

Madame Sindy Laplante

- Concernant l'arrosage depuis plusieurs années l'eau est une ressource précieuse. Pourrait-on penser à interdire les gicleurs et leur utilisation. Plusieurs voisins ont des beaux gazons, mais elle craint manquer d'eau. Il y a des messages sur nos réseaux sociaux, mais pourrait-on penser à une stratégie, car le message ne semble pas être compris.

Réponse : Il y a deux ans il y avait restrictions selon les adresses, mais pas le nombre de journées. Le nouveau règlement autorise seulement deux jours. Le nombre de jours restreint devrait permettre à l'inspecteur de se promener facilement et les autres jours on pourrait remettre des avertissements. L'an passé il y avait un calendrier secret, cette année avec le départ de la responsable à l'urbanisme ceci a été plus difficile, mais la situation est rétablie et un calendrier devrait être mis en place. Pour le

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

moment les gicleurs ne sont pas interdits, mais des restrictions pourraient être mises en place. Ce sujet est récurant, chaque année nous essayons d'améliorer et trouver les meilleures solutions. La priorité en ce moment est mise sur l'aqueduc pour déployer des travaux afin d'améliorer et augmenter le réservoir pour éviter les baisses de pression. Le contrat d'analyse de la situation a été donné aujourd'hui et d'ici deux ans les travaux devraient être terminés.

2020-06-076 : Modification du lieu des séances ordinaires du conseil

Attendu les décrets qui ont déclaré et prolongé l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en cette période de pandémie reliée au COVID-19;

Attendu que l'espace disponible dans la salle du conseil située au 1, rue des Copains, ne permet pas le respect de la distanciation de deux mètres mise en place par les autorités sanitaires;

Attendu que le *Règlement numéro 2013-228 – règlement sur la régie interne des séances du conseil de Municipalité de Sainte-Martine* permet de modifier par résolution l'endroit où siège le conseil;

Attendu que la Municipalité doit se conformer aux règles gouvernementales et souhaite protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux;

Attendu que pour y parvenir, il y a lieu de déplacer les séances ordinaires du conseil, lorsque la santé publique aura permis les rassemblements intérieurs, et ce, au moins pour l'année 2020;

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

De tenir les séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 au Centre Communautaire Saint-Jean Baptiste et Desjardins situé au 13, rue Ronaldo-Bélanger, Sainte-Martine, et ce, dès que la Santé publique émettra une autorisation à cet effet.

D'autoriser la direction générale à procéder aux achats et contrats requis pour transformer temporairement et de façon non permanente le Centre Communautaire selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée

2020-06-077 : Contributions financières aux organismes

Attendu que la Municipalité a adopté la résolution numéro 2017-06-123 : Adoption des Orientations transitoires 2017 concernant le soutien financier municipal;

Attendu que la Municipalité a reçu plusieurs demandes de subvention, dont la suivante qui répond aux orientations :

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

Organisme	Événement	Montant de la subvention
Maison des jeunes de Sainte-Martine l'Entracte	Soutien financier	200 \$
Total :		200 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par monsieur Dominic Garceau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine octroie une contribution financière de 200 \$ à l'organisme tel que décrit précédemment.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires « 02-701-90-972 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

2020-06-078 : Contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Normand Sauvé
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe à l'Annexe A des présentes et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

2020-06-079 : Paiement de la facture relative à l'achat d'arbres de diverses espèces et d'arbres fruitiers

Attendu que la Municipalité souhaite acquérir 175 arbres pour souligner le 175^e anniversaire;

Attendu que la plantation des arbres se fera, entre autres, à l'Écocentre, aux abords de la piste cyclable et dans divers parcs sur le territoire de la Municipalité;

Attendu qu'un appel d'offre sur invitation a été lancé en vue de l'achat de 175 arbres de diverses espèces et des arbres fruitiers;

Attendu que la Municipalité a reçu les soumissions suivantes :

Soumissionnaires (175 arbres)	Prix avant taxes
Pépinière Cramer inc.	26 720 \$

Soumissionnaires (26 arbres fruitiers)	Prix avant taxes
Pépinière Dominique Savio	1024,70 \$

En conséquence,

Il est proposé par madame Mélanie Lefort
appuyé par madame Carole Cardinal
et résolu à l'unanimité des membres présents

D'octroyer à l'entreprise Pépinière Cramers inc., unique soumissionnaire conforme de l'appel d'offres sur invitation, un contrat pour la fourniture de 175 arbres, pour un montant de 26 720 \$, plus les taxes applicables.

D'octroyer à l'entreprise Pépinière Dominique Savio, unique soumissionnaire conforme de l'appel d'offres sur invitation, un contrat pour la fourniture de 26 arbres fruitiers, pour un montant de 1024,70 \$, plus les taxes applicables.

D'approuver une dépense totale de 27 744,70 \$ pour l'achat d'arbres, plus les taxes applicables.

Que cette dépense soit imputée aux postes budgétaires « 02-701-50-520 ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour assumer cette dépense.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

2020-06-080 : Adoption du Règlement d'emprunt numéro 2020-365 décrétant des dépenses pour la réalisation des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur certaines routes rurales de la Municipalité

Attendu que la Municipalité de Sainte-Martine souhaite procéder à des travaux d'asphaltage sur le territoire de la Municipalité pour l'année 2020 ;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de ces travaux ;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et déposés lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 12 mai 2020 ;

Attendu qu'une copie du Règlement numéro 2020-365 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours ouvrables avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par monsieur Normand Sauvé
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte le Règlement d'emprunt numéro 2020-365 au montant de 376 400 \$, décrétant des dépenses pour la réalisation des travaux de réfection, de protection et d'asphaltage sur certaines routes rurales de la Municipalité.

Adoptée

2020-06-081 : Adoption du Règlement numéro 2020-364 abrogeant le Règlement numéro 2018-336 concernant les limites de vitesse

Attendu que le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du *Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2)* permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

Attendu que l'avis de motion et le projet du présent règlement ont respectivement été donnés et présentés lors de la séance régulière du conseil municipal tenue le 12 mai 2020;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Richard Laberge
appuyé par madame Mélanie Lefort
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Sainte-Martine adopte Règlement numéro 2020-364 abrogeant le Règlement numéro 2018-336 concernant les limites de vitesse.

Adoptée

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

Dépôt du rapport des déboursés – mai 2020

Conformément aux articles 176.5 et 961.1 du *Code municipal du Québec* et à l'article 19 du Règlement numéro 2017-302 sur la délégation de pouvoirs, la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil municipal le rapport des déboursés effectués et autorisés en vertu dudit Règlement pour le mois de mai 2020, au montant de **486 611,79 \$** pour les déboursés et au montant de **74 917,17 \$** pour les salaires, pour un montant total de **561 528,96 \$**.

La minute des conseillers

Madame Mélanie Lefort

On est très fière de la résolution des 175 arbres pour souligner le 175^e de Sainte-Martine, projet initié par le Comité de l'environnement. Bien que nous aurions aimé en planter plus, pourquoi pas dans les 175 000 arbres. Au montant de la résolution nous mentionnons que se sont des arbres de bonnes tailles et nous nous sommes assurés que plusieurs espèces seront au même endroit pour éviter une situation comme les frênes qu'on a dû abattre. Une diversité d'arbre va éviter telle catastrophe. Nous sommes bien fières pour les arbres fruitiers qui est dans la même veine.

Madame Carole Cardinal

La mesure pour encourager l'achat local pour et rappeler les mesures de distanciation sociale, rappelle qu'il y a un répertoire mis en place pour l'achat local par la MRC Beauharnois-Salaberry *achatlocalDHS.com*, pour connaître davantage les commerces. À Sainte-Martine nous avons la richesse d'avoir les commerces qui répondent à une très grande variété de choix et services. Statistique Canada évalue que Sainte-Martine achète environ à 5 000 \$ par ménage en bien et services personnels. Donc encourageons à dépenser chez nous pour que la plus grande part possible soit consommée chez nous. L'achat local c'est aussi l'achat de produits fait par des entreprises industrielles fait ici et qui se retrouve dans nos paniers. Il faut encourager nos commerces locaux et l'achat dans ces commerces.

Monsieur Barbeau

Prenez soin de vous et si vous le pouvez rester à la maison et profiter des beaux commerces de Sainte-Martine.

Monsieur Dominic Garceau

Bonne nouvelle Actions Familles a mis en ligne une friperie pour les 0-12 ans, je vous invite à suivre le lien sur leur page Facebook. Et prenez soin de vous.

Période de questions

Aucune question

Sainte-Martine, le 9 juin 2020

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Dominic Garceau
appuyé par monsieur Jean-Denis Barbeau
et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la séance soit levée à 20 h 32.

Maude Laberge
Mairesse

Josée Bourdeau
Secrétaire-trésorière adjointe

Sous réserve d'approbation